

# Additionnons nos différences



PAGE

02

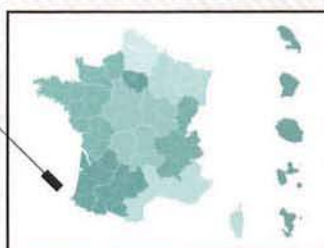
APAJH, un combat  
débuté il y a 50 ans !



PAGE

05

86 associations  
départementales,  
le cœur de la Fédération



PAGE

06

Plus de 600  
établissements  
et services



## «Du respect de la différence, faisons une chance, une force».



Madame, Monsieur,

Laïcité, solidarité et citoyenneté qualifient en permanence l'action de l'APAJH et cela depuis près de cinquante ans.

Laïcité, valeur de la République, valeur fondatrice de l'APAJH qui garantit le vivre ensemble et respecte la différence.

Solidarité, instrument de partage fondé sur le droit et le collectif, valeur identitaire de l'APAJH qui exclut tout misérabilisme et toute commisération.

Citoyenneté, qualité inhérente au respect de l'individu, valeur revendicative de l'APAJH qui considère l'homme en tant que tel, au-delà des différences, du handicap et fonde une société inclusive qui s'adapte à la différence pour une citoyenneté pleine et entière.

Depuis près de cinquante ans des militants bénévoles combattent pour faire naître des textes législatifs ambitieux, sortir de terre établissements et services en réponse aux besoins, pour que bouge la société et change le regard.

"Tout handicap, tout au long de la vie" marquent le champ d'engagement de l'APAJH tant sur le champ du débat citoyen que de la création et la gestion de services et établissements. Ambition vaste, exigeante.

Innovation et qualité de l'accompagnement doivent en tous lieux caractériser notre action gestionnaire.

L'APAJH a su voici cinquante ans bousculer toutes les habitudes. Continuons en impulsant le cousu main en lien avec les besoins des personnes et en interrogeant en permanence nos pratiques professionnelles. Ne nous satisfaisons pas de ce qui est installé. Défricheurs nous avons été, défricheurs nous devons rester.

Le respect de la personne passe par la qualité de l'accompagnement. Et ce n'est pas sacrifier à une mode mais impulser partout une démarche volontaire, précise, exigeante et sans cesse renouvelée pour que citoyenneté, dignité et respect de la personne aient du sens dans chacun de nos services et établissements à toute heure.

A travers plus de 600 établissements et structures, militants bénévoles et collaborateurs salariés font vivre au quotidien valeurs et éthique, et démontrent ainsi par la pratique que l'utopie est possible.

Exigeons l'impossible parce que nos valeurs sont républicaines, parce que nous combattons sans relâche pour les plus vulnérables d'entre nous.

Du respect de la différence, faisons une chance, une force.

Jean-Louis Garcia  
Président de la Fédération des APAJH  
16 mai 2011



## Un combat débuté il y a 50 ans !



**En 1962**, un groupe d'institutrices et d'instituteurs engagés font naître un grand espoir d'intégration sociale chez les jeunes et leur famille. Sous l'impulsion de Robert Seguy et du Syndicat National des Instituteurs (SNI), avec le soutien de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN), la question du handicap prend une dimension nouvelle. La volonté de quelques uns, puis l'énergie de tous les bénévoles et collaborateurs, permet de mettre le handicap au cœur de la société tout entière. Entre universalité et laïcité, l'APAJH se met au service de l'ensemble des personnes en situation de handicap.

L'histoire commence...

1962

Création de l'**Association d'aide et de placement pour adolescents handicapés** autour de **Lucy Nouet** et de **Robert Seguy**. Ensemble, ils réagissent à l'absence de services de placements et à la carence de l'Éducation nationale dans l'accueil des jeunes en situation de handicap. Ils souhaitent donner un sens à la vie des jeunes à travers leur travail.

1963

L'Association élargit son **champ d'activité à tous les handicaps et à tous les jeunes**. Elle devient l'Association de Placement et d'Aide aux Jeunes Handicapés. Grâce au soutien de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN) et au Syndicat National des Instituteurs (SNI), l'APAJH étend son action.

1965

Création du **premier établissement APAJH de province** (à Pépieux, dans l'Aude).

1974

L'APAJH, association laïque à but non lucratif, est **reconnue d'utilité publique**.

1976

Création de la **Fédération des APAJH**.

1981

La Fédération s'adresse désormais à **tous les âges de la vie**. Elle devient la Fédération des Associations pour Adultes et Jeunes Handicapés.

2011

**L'histoire continue**. Près de 50 ans après sa création, l'APAJH reste vigilante et un acteur majeur pour la reconnaissance des droits et la pleine citoyenneté de la personne en situation de handicap.

### Adieu à Robert Séguy

Premier Président de ce qui est aujourd'hui l'APAJH, Robert Seguy s'est éteint le 4 janvier 2011 à Saint-Cyr-sur-Mer dans le Var. Il venait d'avoir cent ans. Personnage entier et passionnément engagé, il a marqué des générations de militants laïcs par son combat pacifiste et antifasciste. *"Lucide jusqu'au bout, attentif à la dérive de notre société, Robert nous manque déjà. Nous sommes tous les héritiers de Robert Seguy et des pionniers qui œuvraient avec lui"*. Jean-Louis Garcia, le 4 janvier 2011



## Laïcité Citoyenneté & Solidarité comme valeurs fondatrices

### La Fédération des APAJH recherche avant tout ce qui rapproche et non ce qui sépare

La laïcité est une valeur centrale pour l'APAJH. Cela n'est pas anodin. C'est construire un espace public, commun à tous les citoyens sans exception, ouvert à tous, indépendamment des origines, des religions, des convictions, des niveaux économiques. **En situation de handicap ou pas, nous sommes tous citoyens, égaux en droits et en devoirs.**

La citoyenneté est le rempart contre la discrimination et l'exclusion. La citoyenneté est primordiale afin de changer le regard porté sur les personnes en situation de handicap. Les droits de la personne en situation de handicap existent, ils sont reconnus par le législateur, mais leur application est encore irrégulière. L'APAJH milite pour favoriser la pleine citoyenneté par l'accès à l'école, à la formation, à la vie sociale et à tous les domaines de la vie.

Enfin, l'APAJH agit pour une approche solidaire et collective fondée sur la solidarité nationale, indispensable à la cohésion sociale.

Tout citoyen peut être amené à être confronté à une situation de handicap durant sa vie. **Universel, le handicap est l'affaire de la société tout entière.**



## Notre philosophie

La Fédération des APAJH se fixe de grandes orientations à l'occasion de ses congrès. Elle a toujours maintenu son objectif de favoriser la pleine citoyenneté des adultes et jeunes en situation de handicap.

- 1978 Charte d'Arras\*
- 1983 Déclaration de Grenoble\*
- 1997 Manifeste de la Roche-sur-Yon
- 2001 Déclaration de Limoges\*
- 2003 Pour une reconnaissance de la citoyenneté des personnes en situation de handicap
- 2005 L'accompagnement des personnes autistes
- 2006 Déclaration d'Ax-les-Thermes\*
- 2007 Réflexions autour des personnes polyhandicapées : Qualité de vie et vie de qualité
- 2008 Manifeste de la Fédération des APAJH\* Accession au monde du travail de la personne en situation de handicap
- 2009 Avancée en âge des personnes en situation de handicap

\* Vous pouvez retrouver ces textes sur [www.apajh.org](http://www.apajh.org)

## Le handicap ne se divise pas !

**Militante et gestionnaire, la Fédération des APAJH est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps :** physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidant...

Nous sommes parmi les premiers à avoir initié le profond changement de regard et les conceptions nouvelles de la place de la personne, quelle que soit la nature de son handicap, dans la société commune.

Aujourd'hui, nous militons pour réussir l'intégration républicaine du handicap par l'inclusion de la personne en situation de handicap.

**Au quotidien, nos actions militantes ont pour but :**

- **La dignité de la personne** en situation de handicap.
- **L'accès de tous** aux offres et services proposés à l'ensemble des citoyens.
- La reconnaissance de la personne en situation de handicap en tant que principal **acteur de son projet** de vie.
- Le **droit à l'école, au travail, à la santé et aux loisirs** pour tous.
- L'incitation à **intensifier la politique de solidarité nationale** à l'égard des personnes en situation de handicap.



# Une association gestionnaire



La Fédération des APAJH est à la fois une association qui représente les personnes en situation de handicap et une association fortement gestionnaire d'établissements, de structures et de services.

Avec les 86 associations départementales, la Fédération accompagne près de 30 000 personnes en situation de handicap. Ces dernières sont actrices d'un véritable projet de vie à travers les 608 établissements et services gérés par les associations départementales ou directement par la Fédération.

Au total, les activités gestionnaires de la Fédération des APAJH représentent près de 14 000 salariés. Professionnels du médico-social, collaborateurs administratifs ou techniciens ; les équipes APAJH sont engagées dans un projet commun initié il y a près d'un demi-siècle.

## En pratique

La Fédération des APAJH est dirigée par un Conseil d'administration qui élit en son sein le Président et les membres du bureau.

Les services du siège de la Fédération sont placés sous l'autorité d'une Direction Générale qui veille à la fois au dynamisme des activités militantes, à la bonne gouvernance et à la gestion des établissements et services en gestion nationale. L'organisation tant militante que gestionnaire de la Fédération des APAJH est bâtie sur 4 pôles :

- Enfance, jeunesse et scolarité
- Vie sociale
- Vie professionnelle
- Grande dépendance.



## Un siège national

Au plan national, la Direction Financière, les Ressources Humaines, l'Administration Générale ainsi que la Direction Recherche Développement et Qualité additionnent leurs compétences au service des associations départementales.

Quotidiennement, les équipes du siège :

- Assurent la qualité de l'accompagnement proposé,
- Définissent les stratégies de gestion dans le cadre de plans annuels ou pluriannuels,
- Assurent la gestion des grands équilibres dans les domaines financiers et des ressources humaines,
- Garantissent les conditions techniques, financières et humaines du développement,
- Conduisent les actions de communication et de promotion de nos valeurs auprès des institutions et du grand public.

## 8 territoires

8 directions territoriales assurent le fonctionnement opérationnel des structures. Les directions territoriales constituent un axe fort dans le déploiement et la mise en œuvre de la politique définie par les membres élus de la Fédération des APAJH.



- Territoire Francilien
- Grand Nord,
- Grand Est,
- Territoire Rhodanien
- Sud Méditerranéen
- Grand Sud-Ouest
- Grand Centre
- Grand Ouest

## Pionnière, généraliste et indépendante

- L'APAJH,
- Accompagne tous les types de handicap,
  - Reconnaît le caractère universel de la différence,
  - 86 associations départementales implantées sur toute la France,
  - Plus de 600 établissements et services,
  - Près de 30 000 personnes en situation de handicap accompagnées,
  - Près de 14 000 collaborateurs (siège, associations départementales et établissements).

## 26 Conseils de régions

Les conseils de région APAJH organisent la représentation de l'APAJH auprès des Agences Régionales de Santé (ARS), créées en vertu de la loi dite "Hôpital, Patients, Santé et Territoire" de 2009.

# 86 associations départementales

## Une communauté d'idées et de valeurs

Premier porte voix des valeurs APAJH, chaque association départementale fait germer et s'épanouir les projets les plus innovants.

Chaque jour, les bénévoles, adhérents et professionnels se retrouvent autour de nos valeurs fondatrices pour, ensemble, construire et proposer des projets de vie aux personnes en situation de handicap. Elèves, travailleurs, jeunes ou personnes âgées, tous bénéficient d'un dispositif adapté à leurs besoins et leurs ambitions.

Grâce au travail de l'ensemble des associations APAJH et à l'implication de nos partenaires, de nouveaux lieux d'accueil voient le jour régulièrement et viennent compléter l'offre faite aux personnes en situation de handicap et leurs familles.

Bénévoles et salariés unissent leurs forces afin de répondre aux demandes d'informations et d'orientation concernant les prestations, les nouveautés du secteur ou encore sur les lieux d'accueil présents au sein de leur département.



### Formation des militants

Depuis Novembre 2010, la Fédération des APAJH met en œuvre des sessions de formation pour les militants APAJH. Ces temps de formation mettent

l'accent sur les valeurs et l'éthique qui fondent son action associative, l'évolution législative mais aussi l'évolution du référentiel qualité APAJH ainsi que le label APAJH.

## Une association en mouvement

### L'APAJH anticipe les évolutions, expérimente et innove année après année

1993

**Conseil Français des Personnes Handicapées pour les questions Européennes**

Création avec l'APF, la FNATH, l'UNAFAM, l'UNAPEI, la CNPSA, le GIHP et UNISDA d'une instance spécialiste du handicap dans chaque pays européen.

2002

**Le Guide pratique des personnes handicapées**

L'APAJH propose pour la première fois un guide pratique pour les personnes en situation de handicap, leur famille et leurs proches, mais aussi pour les professionnels du secteur médico-social. L'objectif est d'offrir à chacun les moyens de se défendre et de faire valoir ses droits. Ce guide incontournable est mis à jour chaque année.

**Création d'Handicap Assistance**

Dans une approche militante et solidaire, la Fédération des APAJH consacre un service dédié à l'écoute téléphonique. Pour les associations départementales, les adhérents ou toute personne ayant besoin d'être conseillée : ce service répond à toutes les questions relatives aux droits des personnes en situation de handicap.

2003

**Observatoire des Familles en Situation de Handicap**

Partenaire d'Handicap International et des Archives Municipales de Lyon pour la création du premier pôle français de conservation d'archives privées concernant le handicap.

2005

**Loi du 11 février 2005**

Rôle moteur dans l'élaboration de la loi du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap".

**Trophées APAJH**

Création d'une remise de prix nationale destinée à récompenser chaque année des initiatives publiques ou privées qui permettent l'accès et la participation à la vie sociale, culturelle, sportive et professionnelle des personnes en situation de handicap.

2007

**Fondation Internationale du Handicap**: Création en partenariat avec l'APF et la FEGAPEI d'une Fondation Internationale du Handicap, présidée par le généticien Axel Kahn, afin de promouvoir l'innovation et la recherche appliquée dans le domaine du handicap.

2008

**Handéo**

Création d'Handéo, une enseigne de services à la personne pour toutes les situations de handicap par la Fédération des APAJH, la FEGAPEI, l'UNAFTC, l'UNAPEI, l'APF, l'Association P.GUINOT, la Mutuelle INTEGRANCE, rejointes depuis par la FISAF et l'ASEI.

**Handéco**

Lancement à l'initiative de la Fédération des APAJH, de l'APF, de la FEGAPEI et du réseau GESAT, d'Handéco, véritable passerelle entre les personnes en situation de handicap, les entreprises, les administrations, les collectivités et les 2000 ESAT et EA de France.

**Accessibilité**

Publication d'une étude portant sur les enjeux financiers liés à la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) pour les collectivités locales françaises (estimé à 15 Mrds d'€). Diffusion d'un spot publicitaire "coup de poing" pour sensibiliser l'opinion publique.

2009

**PASSerelle vers le Milieu Ordinaire**

Signature de la convention PASSMO favorisant l'accès à l'emploi en milieu ordinaire des travailleurs d'ESAT avec le Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité et l'AGEFIPH.

2010

**Accessibilité**

Réactualisation de l'étude sur les enjeux financiers liés à la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) pour les collectivités locales et étendue aux ERP de l'Etat. Le budget total s'élèverait à 20 Mrds d'€ dont 3,6 Mrds à la charge de l'Etat.

# Plus de 600 établissements et services

## Apprendre, travailler et vivre au sein des structures APAJH

Quel que soit le handicap, nos 608 établissements et services mettent la personne au cœur du dispositif d'accompagnement ou de travail. Ils sont gérés par les associations départementales ou bien par le siège de la Fédération.  
Ces structures dépendent à 60,3 % du financement de l'Etat (assurance-maladie ou aide sociale de l'Etat).  
Nos services vont : de la scolarisation aux ateliers de travail protégés, en passant par l'hébergement, les soins et les activités culturelles.

### Tout handicap, tout âge

#### Les structures APAJH par type d'accompagnement

A noter : plus de 40 services complémentaires sont gérés par l'APAJH (CAPEmploi, Services vacances, placement familial, Centre et Service de formation, service d'insertion professionnelle, soutien scolaire)

- 230 structures "Enfance, jeunesse et scolarité"
- 178 structures "Vie sociale"
- 104 structures "Vie professionnelle"
- 65 structures "Grande dépendance"



### Grande dépendance

- 25 Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM)
- 22 Maisons d'Accueil Spécialisé (MAS)
- 14 Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAM)
- 4 Etablissements d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

### Enfance, jeunesse et scolarité



- 103 Services d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD)
- 83 Instituts Médico-Educatif (IME) ou Instituts Médico-Professionnels (IMPro) Plusieurs instituts APAJH accompagnent les enfants en grande dépendance.
- 18 Centres Médico Psycho-Pédagogique (CMPP)
- 13 Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)
- 10 Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP)
- 3 Maisons d'Enfants à Caratère Social (MECS)

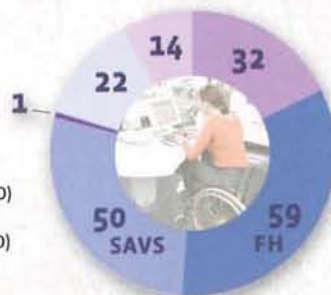
### Vie professionnelle



- 73 Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)
- 31 Entreprises Adaptées (EA)

### Vie sociale

- 59 Foyers d'Hébergement (FH)
- 50 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- 22 Centres d'Activités ou d'Accueils de jour
- 1 Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)
- 32 Foyers de Vie ou Foyers Occupationnels (FO)
- 14 Services Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (SMJPM)



## 97 établissements et services gérés directement par le siège

La Fédération des APAJH gère, au plan national, 97 structures représentant 131 structures budgétaires. Administrés par les directions territoriales de l'APAJH, ces établissements accompagnent 4032 personnes.

Retrouvez la liste des établissements et services sur [www.apajh.org](http://www.apajh.org)



## Trophées APAJH

### Pleins feux sur l'engagement et l'audace !

En 6 éditions, plus de 400 dossiers de candidatures ont été examinés, 42 initiatives ont été primées et plus de 22 000 spectateurs ont participé aux cérémonies annuelles de remise des Trophées APAJH. Autant de réalisations qui favorisent l'évolution des mentalités et le regard porté sur le handicap. **Merci à l'Innovation et l'énergie des Lauréats !**

Véritable temps de réflexion sur les actions innovantes et performantes réalisées

par des villes, des entreprises, des associations ou de simples citoyens, c'est surtout une soirée de fête pour les associations, adhérents et partenaires des Trophées APAJH.

**Prochaine édition  
5 décembre 2011**

Si vous êtes porteur d'une initiative citoyenne, ne manquez pas l'édition 2011, rendez-vous sur le site [www.trophees.apajh.org](http://www.trophees.apajh.org)



### Soutenez nos actions en région !

Si vous souhaitez défendre la dignité de la personne en situation de handicap, son accès à une réelle citoyenneté, son inclusion scolaire, sociale et professionnelle :

Adhérez à l'APAJH \* pour appuyer son action.

En pratique - contactez l'association départementale la plus proche de chez vous ou inscrivez-vous sur le site [www.apajh.org](http://www.apajh.org).

\* le montant de l'adhésion est en moyenne de 34 € selon l'association départementale



## Le service Accompagnement et Loisirs

Le service Accompagnement et Loisirs organise des séjours pour les enfants, les adolescents et les adultes en situation de handicap. Ces vacances sont des temps privilégiés de détente, d'enrichissement, de découverte, d'apprentissage et de rupture avec le cadre habituel. [www.apajh-vacances.org](http://www.apajh-vacances.org)

En 2010 :

- 1 000 vacanciers accueillis
- Groupes à faible effectif (7 à 20 personnes)
- Pour personnes autonomes, semi-autonomes, dépendantes ou polyhandicapées
- 60 lieux de séjour
- Le respect de la charte qualité APAJH



## Le centre de formation APAJH

Le centre de formation APAJH accompagne depuis plus de 20 ans les évolutions du secteur social et médico-social. Reconnu pour son savoir-faire, il est salué pour sa capacité d'expertise dans le domaine de la vie associative et de l'accompagnement de la personne en situation de handicap. [www.apajh-formations.org](http://www.apajh-formations.org)

En 2010 :

- 511 jours de formation
- près de 2017 stagiaires formés



## Conseils & Orientation

Les associations, les personnes en situation de handicap et leurs proches plébiscitent la permanence téléphonique "Handicap Assistance". Deux matinées par semaine, des conseillers APAJH répondent aux questions de tous.

Lundi et Jeudi  
9h30/12h - 01 55 39 56 01

En partenariat avec le site généraliste [handicap.fr](http://handicap.fr) et la mutuelle MGEN, l'APAJH répond aux questions des internautes via le service "Assistance en ligne handicap". Ce service en ligne répond rapidement et de façon personnalisée sur toutes les thématiques de la vie quotidienne et professionnelle.

**N'hésitez pas à poser votre question sur [www.apajh.org](http://www.apajh.org)**

« Additionnons nos différences, mettons en commun nos actions, notre volonté et notre détermination afin de promouvoir une société qui inclue véritablement les personnes en situation de handicap. »



 **Fédération des APAJH**  
au service de la personne en situation de handicap



[www.apajh.org](http://www.apajh.org)